

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

4 novembre 2019

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 4 novembre 2019, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell et Pierre Blouin.

Les conseillers Lee Brazel et Yves Bond ont motivé leur absence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier int., Gaéтан Perron, Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe et l'agente de développement Nadja Guay sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-11-01

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, ajout du point 10.1 Modification FIMEAU, et le point 10.2 Commande de luminaires.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2019

2019-11-02

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal 7 octobre, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et qu'il soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une citoyenne mentionne que plusieurs luminaires sont à changer.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Noël au Château

Comme la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton est une donatrice pour les récentes rénovations du Centre de Santé de Cookshire, 2 billets nous sont offerts pour le « 4 à 7 Noël au Château » ainsi que 4 billets pour le « concert de Noël ». Ces événements auront lieu le 14 décembre 2019 à Cookshire.

Yann Vallières y participera.ⁱ

5.2 Club Quad Estrie Sud

2019-11-03

CONSIDÉRANT QUE la pratique du sport de randonnée de V.T.T. d'hiver est de plus en plus populaire et que les élus municipaux considèrent qu'il est important de relier le village au réseau régional;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Estrie Sud a présenté une demande d'autorisation afin de circuler sur les chemins municipaux suivants :

- Le chemin de la Pointe sur une distance de +/- 1.4 Km. (Entre l'intersection du Chemin Dion et la limite avec Saint Malo)
- Chemin Dion sur une distance de +/-200m. (Entre l'intersection du Ch. De la Pointe et la Route Pouliot)
- La Route Pouliot sur une distance de +/- 1.6 km. (Entre le Ch. Dion et le 9^e Rang)
- Le boulevard Fortier.
- Chemin Des Perron
- Chemin Randboro.

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QUE le Club Quad Estrie Sud Inc. soit autorisé à circuler sur le chemin de la Pointe, Chemin Dion, Chemin Pouliot, Boul. Fortier, Chemin des Perron et Chemin Randboro, tel présenté dans la demande, pour une période d'un an.

ADOPTÉEⁱⁱ

5.3 Opération Nez Rouge

Le conseil ne désire pas donner suite à cette demande. Le maire mentionne qu'il participera à titre personnel à cet événement.

5.4 Appui CSHC

2019-11-04

ATTENDU QUE l'école publique est un bien qui appartient à l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec et qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, des services éducatifs, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

ATTENDU QUE les établissements et les services d'une commission scolaire se doivent de travailler en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes et que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités et que le conseil des commissaires en constitue un contreponds fondamental pour favoriser une prise de décision qui prend en compte les couleurs régionales et locales;

ATTENDU QUE toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT le dépôt par le gouvernement du Québec du projet de loi n° 40 le 1^{er} octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir au Québec des commissions scolaires avec, à leur tête, des élus choisis au suffrage universel pour ainsi préserver le droit des citoyennes et des citoyens d'être maîtres d'œuvre de l'éducation publique;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture du projet de loi n° 40, les gains pour les élèves et leur réussite sont difficiles à identifier;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture du projet de loi n° 40, le rôle de représentations de la commission scolaire auprès de tous les partenaires est absent. Cela met fin à la richesse du réseautage et de la solidarité dans les communautés;

CONSIDÉRANT QUE la disparition du conseil des commissaires dans sa forme actuelle avec qui les municipalités ont établi des ententes de partenariat depuis plusieurs années représente une perte pour le développement de nos milieux.

CONSIDÉRANT QU'à la lecture du projet de loi n° 40, il y a une perte du pouvoir local dans les zones semi-urbaines et rurales en défaveur d'une centralisation abusive du gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture du projet de loi n° 40, le ministre prévoit en détail les modalités de fusions de territoires des centres de services, alors que l'on connaît les impacts négatifs de fusions de territoires en santé, non seulement pour les usagers, mais aussi pour le personnel.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton :
demande au Gouvernement du Québec :

- de surseoir à la sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de services scolaires;
- de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire;

et mandate le secrétaire-trésorier de transmettre une copie de la présente résolution :

- à monsieur **Jean-François Roberge**, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

| |
|--|
| Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Édifice Marie-Guyart 1035, rue de La Chevrotière 16 ^e étage Québec (Québec) G1R 5A5 |
|--|

- aux députées élues et députés élus sur le territoire de la Commission scolaire des Hauts-Cantons :

| |
|--|
| Monsieur François Jacques Député de Mégantic 5600, rue Frontenac Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H5 |
|--|

| |
|--|
| Madame Geneviève Hébert Députée de Saint-François 373, rue King Est 2 ^e étage, suite 203-B Sherbrooke (Québec) J1G 1B4 |
|--|

- à monsieur **Yves Gilbert**, président de la Commission scolaire des Hauts-Cantons :

| |
|--|
| 308, rue Palmer East Angus (Québec) J0B 1R0 |
|--|

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1.1 Dépôt des intérêts pécuniaires

Tous les élus présents déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires en vertu de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités.

6.1.2 Représentations politiques et présences aux comités

Le conseiller Marc Bégin a participé à la réunion de SICA le 9 octobre. Il est allé au souper paroissial du 13 octobre ainsi qu'à la soirée de remise des prix du concours Jardins et Potagers fleuris le 16 octobre.

La conseillère Audrey Turgeon est allée au conseil des maires le 23 octobre.

Le conseiller Perry Bell est allé à la réunion de SICA le 9 octobre.

Le conseiller Pierre Blouin est allé au souper paroissial de Saint-Isidore le 13 octobre et celui de Saint-Malo 20 octobre.

6.2 Développement économique et social

L'agente de développement fait part des différentes rencontres auxquelles elle a assisté et fait le suivi des dossiers en cours.

Un atelier d'information sur le compostage a été présenté à l'École par René Vachon. Le Club des petits déjeuners recevra des invendus de la boulangerie *La Mie de la couronne*. Aussi, le Club recevra un don de 150\$ de l'organisme Eaton Valley Oddfellows.

La prochaine réunion de l'organisme Saint-Isidore-de-Clifton en Action aura lieu le 20 novembre.

Nous recevrons 2000\$ du Soutien à l'action bénévole pour l'achat d'un réfrigérateur à la Place Auckland pour le Club des Petits déjeuners.

La fête de Noël pour les familles aura lieu le 8 décembre, au sous-sol de l'église suite au dîner de Noël de la fabrique.

Le Carnaval n'aura pas lieu cette année étant donné le peu d'intérêts et le manque de

participation de l'édition 2019.

6.2.1 Résultats camping 2019

Pour une première année, un résultat positif a été enregistré : 11 304 \$ de revenu et des dépenses 11 063 \$.

Les bénévoles présents au conseil énumèrent les investissements qui pourraient être faits l'an prochain. Une liste des besoins et des frais sera présentée pour la préparation du budget municipal.

6.2.2 Fête des bénévoles

L'agente de développement fait part au conseil du détail de l'organisation de la fête des bénévoles qui aura lieu le 17 avril 2020.

6.2.3 Gymnase à l'école

L'agente de développement présente au conseil un compte-rendu du projet de Gymnase pour l'école. Le conseil prendra une décision lors du budget pour voir s'il va de l'avant ou non. Une note sera envoyée à l'enseignant de 6^e année, Dany Marcotte pour lui signifier que le conseil est intéressé au projet.

6.2.4 SICA

Ce point est remis au prochain conseil.

6.2.5 Projet cuisine Petits déjeuners

2019-11-05

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QU'une lettre d'appui soit rédigée pour le Projet de cuisine qui sera présenté à l'organisme Cent Degré, en collaboration avec le Club des Petits déjeuners.

ADOPTÉE

6.3.1 Correspondance MAMH

Le directeur général int. présente au conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.3.2 Correspondance MRC du HSF

Le conseil prend connaissance de la correspondance expédiée par la MRC du Haut-Saint-François le mois dernier.

6.4.1 Terrain Jacques Labranche

2019-11-06

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur Daniel Parent a soumis un plan le 15 août 2019 pour le projet de lotissement du lot 5 403 409;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente concernant l'achat d'une partie du terrain (9 279m²) portant le no de lot 5 403 409, est survenue entre le propriétaire de ce lot et la municipalité;

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE la résolution 2019-05-06 soit abrogée ;

QUE la municipalité achète une partie du terrain de Jacques Labranche (no de lot 5 403 409) au coût de 16 000 \$ selon le plan soumis par l'arpenteur Daniel Parent, le 15 août 2019, no de dossier 2019-080, minute 8978;

QUE les frais d'arpentage soient défrayés par la municipalité.

ADOPTÉE^{iv}

6.4.2 104, rue Principale

Le chef incendie Daniel Fortier et l'inspecteur municipal Marc Turcotte feront l'inspection de ce bâtiment dans la semaine qui vient.

6.5 Armistice 11 novembre

Afin de commémorer l'Armistice du 11 novembre, des pompiers avec un camion incendie, seront présents lors de la cérémonie près du cénotaphe de East Clifton.

6.6 Compostage des résidus de boucherie

2019-11-07

CONSIDÉRANT QU'ajouter à notre collecte des matières compostables les résidus des boucheries de la municipalité n'était pas permis selon l'article 9 de la *Loi sur les produits alimentaires* ainsi que les chapitres 6 et 7 du *Règlement sur les Aliments*;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QU'un processus soit enclenché pour faire changer les lois sur les produits alimentaires afin que les deux boucheries de Saint-Isidore-de-Clifton puissent envoyer leurs résidus au site de compostage.

ADOPTÉE

7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

7.1 Administration

Le secrétaire-trésorier par intérim commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 octobre 2019 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 Dépôt des états comparatifs

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier int. dépose les états comparatifs sur la situation financière de la municipalité pour les neuf (9) premiers mois de l'année courante.

7.1.2 Firme de vérification

2019-11-08

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de confier le mandat de vérification externe des états financiers pour l'année fiscale 2019 à la firme **Raymond Chabot Grant Thornton**, bureau de Mégantic, selon les conditions présentées dans la soumission du 31 octobre 2019, par M. Jérôme Poulin.

ADOPTÉE

7.1.3 Assurances

Aucune option présentée par la Mutuelle des Municipalités du Québec n'a été retenue par les conseillers présents.

7.1.4 Financement permanent r2017-110

2019-11-09

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE^{vi}

7.1.5 Office Régional d'Habitation (ORH) du Haut-Saint-François

2019-11-10

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de payer le montant de 3 197 \$ pour les rénovations effectuées à l'immeuble de l'ORH du Haut-Saint-François situé à Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE

7.2 Sécurité publique

7.2.1 CROIX-ROUGE

2019-11-11

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge en juillet 2019;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU de verser à la Société canadienne de la Croix-Rouge la contribution annuelle de 170 \$ prévue dans l'entente intervenue avec la municipalité en juillet 2019.

ADOPTÉE

7.2.2 Plan municipal de sécurité civile

2019-11-12

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QUE le Plan de sécurité civile soit révisé durant le mois de novembre par les différents intervenants.

ADOPTÉE

7.2.3 Besoin en formation

2019-11-13

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et un (1) pompier pour le programme d'Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière

sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE^{vii}

7.2.4 Inspections risques élevés

2019-11-14

CONSIDÉRANT l'offre de la MRC de Coaticook pour effectuer les inspections à risques élevés et très élevés en 2020;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de la MRC de Coaticook pour effectuer les inspections à risques élevés et très élevés en 2020, au taux horaire de 37\$ (avant taxes et frais de déplacement).

ADOPTÉE^{viii}

7.3 Voirie municipale

Le directeur général par intérim informe le conseil des travaux effectués à la voirie ce mois-ci et des investissements à faire dans les prochains mois.

7.3.1 Patinoire

2019-11-15

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de donner le contrat d'entretien de la patinoire pour l'hiver 2019-2020 à Patrick Proulx, à un taux horaire de 20\$.

ADOPTÉE

7.4 Environnement

7.4.1 Mandat Mise-à-jour du plan d'intervention

2019-11-16

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de demander une offre de service à Avizo Expert conseil pour effectuer une mise à jour du plan d'intervention dans le cadre du projet TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE^{ix}

7.4.2 Étude d'opportunité – GMR

2019-11-17

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury désirent présenter un projet d'étude d'opportunité pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles, incluant le programme de gestion des mesures et vidanges des installations septiques, en tandem municipalités / MRC dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale; ;

CONSIDÉRANT QUE les compétences concernant la gestion des matières résiduelles sont partagées entre la MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont compétence en matière de collecte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a récemment déclaré sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire relativement à une partie du domaine des matières résiduelles, à savoir la valorisation de toutes les matières reçues, incluant les matières putrescibles, au lieu d'élimination avant leur enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la MRC souhaitent améliorer leurs performances en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités souhaitent optimiser le tonnage détourné de l'élimination afin d'atteindre les cibles du Plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'un certain nombre de lacunes ont été identifiées à différents niveaux, qu'il y en a sûrement d'autres, que des solutions existent pour améliorer l'efficacité, avoir plus d'impact et avoir plus d'économie d'échelle

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU

QUE le conseil de Saint-Isidore-de-Clifton

- s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles, incluant le programme de gestion des mesures et vidanges des installations septiques, en tandem municipalités / MRC et d'assumer une partie des coûts;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme responsable du projet.

ADOPTÉE^x

8. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2019-11-18

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes à payer totalisant 333 587,60 \$ en référence aux chèques nos 201900762 à 201900830 et d'autoriser le secrétaire-trésorier int. à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 32 716,62 \$.^{xi} Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 36 372,62 \$.

ADOPTÉE

9. CORRESPONDANCE

2019-11-19

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

10. DIVERS

10.1 Modification à la demande FIMEAU

2019-11-20

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la demande de subvention FIMEAU dossier 2027146 transmise le 2019-10-11;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du courriel transmis le 2019-11-04 à 17:22 heures par Philippe Goyer-Desrossiers, ing., M.Sc.A., chargé de projets aux programmes d'infrastructures;

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE la municipalité présente une demande de subvention modifiée dans le cadre du programme FIMEAU au montant de 1 902 660 \$;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE^{xii}

10.2 Achat de luminaires de rue

2019-11-21

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QUE 12 luminaires de rue soient commandés pour remplacer ceux qui sont défectueux et ceux qui vont briser prochainement.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Aucune question.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-11-22

Il est proposé par **Pierre Blouin**

De clore la présente séance à 21h36 l'ordre du jour étant épuisé

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142

(2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

| | |
|------|---|
| i | Réponse donnée à Louise Lemelin 2019-11-07 |
| ii | Expédiée M. Laberge 2019-11-07 |
| iii | Expédiée 2019-11-12 |
| iv | Expédiée 2019-11-13 |
| v | Expédiée à Grant Thornton 2019-11-11 et au MAMH le 2019-11-27 |
| vi | Expédiée à Christine Boudreau 2019-11-06 |
| vii | Expédiée MRC du HSF 2019-11-07 |
| viii | Expédiée MRC de Coaticook 2019-11-07 |
| ix | Expédiée à Avizo 2019-11-27 |
| x | 2019-11-06 envoyée à Lyne Gilbert |
| xi | Chèques postés le 2019-11-08 |
| xii | Expédiée le 2019-11-07 |